



CATALOGUE DE FORMATIONS U FIRST 2024

Transformons le travail pour qu'il soit plus agréable !

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

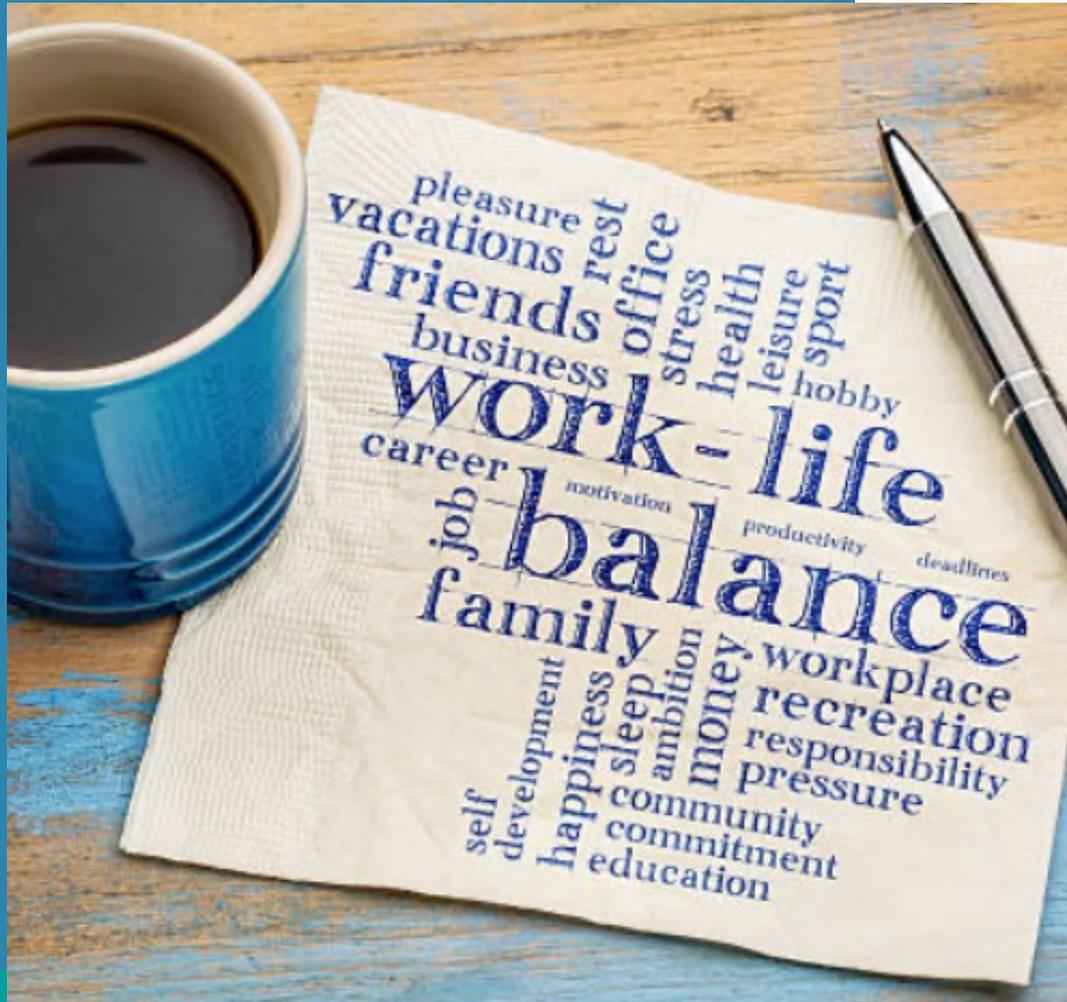
La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



**U FIRST est un Organisme de Formation,
de Conseil, spécialisé en**

**Management de la Qualité, Sécurité,
Environnement,
la Qualité de Vie et des Conditions au
Travail (Risques Psychosociaux),
la Politique RSE**

**Organisme de Formation enregistré sous le numéro 28140384414.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.**



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Pourquoi choisir U FIRST ?



VOUS OFFRIR UNE VÉRITABLE EXPÉRIENCE D'APPRENTISSAGE

La méthode active sera utilisée pour rythmer la session.

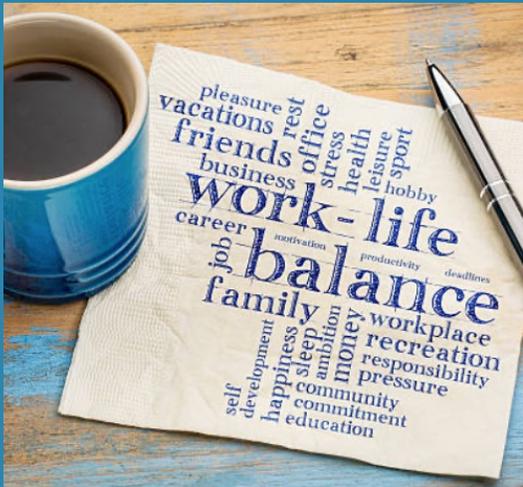
Une approche basée sur la ludopédagogie pour :

Maintenir des liens constants entre théorie et pratique.

Valoriser les échanges de savoirs et savoir faire entre les participants.

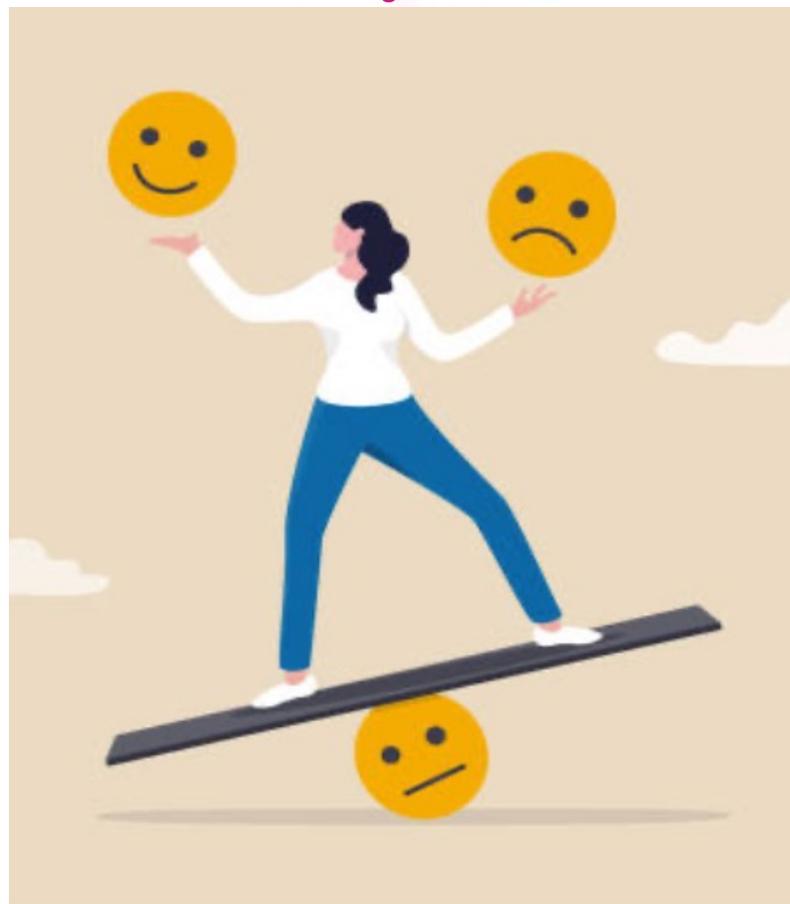
Choisir une approche dont la diversité et la qualité garantissent une implication constante des participants.

Les quiz et fiches pédagogiques pour ancrer l'apprentissage



Qu'est ce que le Management de la Qualité

La notion de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) correspond à un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture d'entreprise, l'intérêt au travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué.



Qu'est ce que la Politique RSE

Les risques psychosociaux sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail. Ils peuvent concerner toutes les entreprises quel que soit leur taille et leur secteur d'activité. Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics sont fortement mobilisés sur une approche préventive des risques psychosociaux. De quoi s'agit-il ? Quel rôle a l'employeur ? Comment protéger les salariés ?

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/risques-psychosociaux>

Qu'est ce que la Qualité de Vie au Travail ?

La notion de qualité de vie au travail (QVT) correspond à un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture d'entreprise, l'intérêt au travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué.



Quels sont les risques Psychosociaux ?

Les risques psychosociaux sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail. Ils peuvent concerner toutes les entreprises quel que soit leur taille et leur secteur d'activité. Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics sont fortement mobilisés sur une approche préventive des risques psychosociaux. De quoi s'agit-il ? Quel rôle a l'employeur ? Comment protéger les salariés ?

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/risques-psychosociaux>

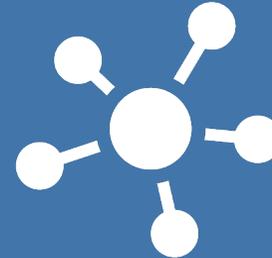
La satisfaction de nos clients est notre priorité



ÉVALUER

les systèmes
Qualité, Sécurité,
Environnement,
Santé au travail

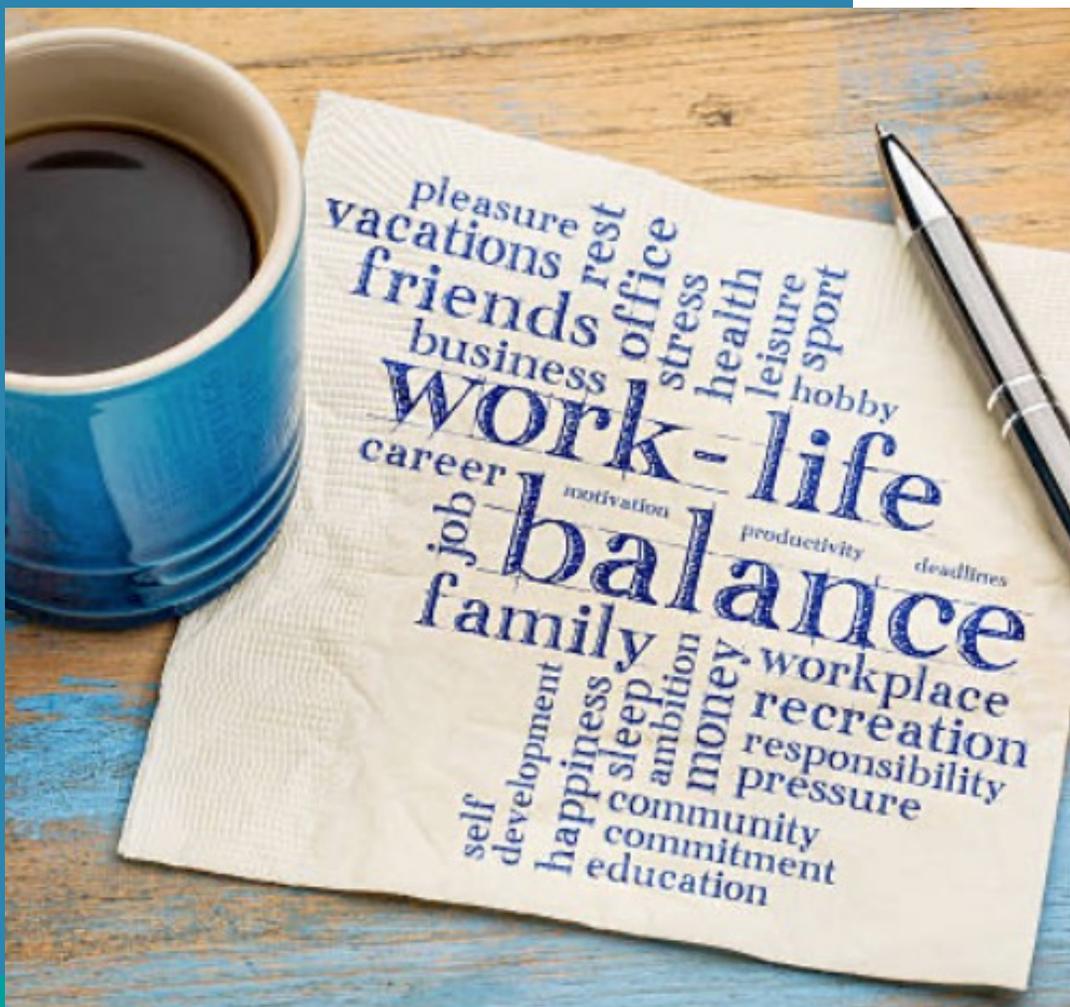
ACCOMPAGNER
La transformation



GÉRER
les situations
sensibles

DÉVELOPPER
les compétences





Accueil des personnes en situation de handicap

Pour tout renseignement complémentaire ou adaptation à prévoir au regard d'une situation de handicap, nous vous invitons à vous rapprocher de nos équipes commerciales. Les mesures à prendre, nécessaires à la réalisation d'une formation, seront à définir conjointement entre l'intéressé, son employeur et le référent handicap du Centre de Formation.

Les sites de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (Paris, Lyon et Genève), merci de nous contacter pour toutes demandes d'informations ou adaptations à prévoir.

Contact référent handicap : mercedes.lemarchand@ufirst-qvt.com



Contact U FIRST



39 Rue Bellevue – 14000 CAEN



06 17 43 33 11

contact@ufirst-qvt.com



www.ufirst-qvt.com